

**Tableau de synthèse des autorisations d'opérer sur le capital  
en vigueur au 31 décembre 2014**

*Extrait du rapport de gestion de l'exercice 2014*

**Autorisations d'opérer sur le capital**

Le tableau ci-après résume les autorisations financières adoptées par l'assemblée générale mixte du 15 mai 2014, qui sont en vigueur à la date de la présente publication :

| Objet                                                                                          | Plafond global ou montant nominal maximal                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Émissions avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS)                            | Augmentation de capital : 120 millions d'euros <sup>(1)</sup><br>Émission de titres de créance : 500 millions d'euros <sup>(2)</sup>    |
| Émissions avec suppression du DPS par offre au public                                          | Augmentation de capital : 40 millions d'euros <sup>(1)</sup><br>Émission de titres de créance : 500 millions d'euros <sup>(2)</sup>     |
| Émissions avec suppression du DPS par une offre par placement privé                            | Augmentation de capital : 40 millions d'euros <sup>(1) (3)</sup><br>Émission de titres de créance : 500 millions d'euros <sup>(2)</sup> |
| Augmentation du nombre de titres en cas d'augmentation de capital avec ou sans maintien du DPS | Augmentation du nombre de titres à émettre : 15 % de l'émission initiale <sup>(1) (4)</sup>                                             |
| Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres             | Augmentation de capital : 120 millions d'euros <sup>(5)</sup>                                                                           |
| Émissions réservées aux adhérents à un Plan d'Épargne d'Entreprise                             | Augmentation de capital : 5,2 millions d'euros <sup>(1)</sup>                                                                           |
| Augmentation de capital en rémunération d'une offre publique d'échange initiée par la Société  | Augmentation de capital : 55 millions d'euros <sup>(1)</sup><br>Émission de titres de créance : 500 millions d'euros <sup>(2)</sup>     |
| Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature                              | Augmentation de capital : 10 % du capital social <sup>(1)</sup>                                                                         |
| Réduction du capital par annulation d'actions autodétenues                                     | 10 % du capital social par périodes de 24 mois                                                                                          |

(1) Avec imputation sur le plafond global d'augmentation de capital de 120 millions d'euros de nominal.

(2) Avec imputation sur le plafond global d'émission de titres de créance de 500 millions d'euros de nominal.

(3) Avec imputation sur le plafond d'augmentation de capital avec suppression de DPS de 40 millions d'euros de nominal visé au point ci-avant « Émissions avec suppression du DPS par offre au public ».

(4) Avec, pour une émission avec suppression de DPS, imputation sur le plafond d'augmentation de capital de 40 millions d'euros de nominal visé au point ci-avant « Émissions avec suppression du DPS par offre au public ».

(5) Sans imputation sur le plafond global d'augmentation de capital de 120 millions d'euros de nominal.

La durée des autorisations est de 26 mois (échéance juillet 2016).

Au 31 décembre 2014, aucune de ces délégations n'a été utilisée.